

FORMATION CACES R482 ENGIN DE CHANTIER

Arrêté du 02 décembre 1998 – Article R4323-55 du Code du Travail : "La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation doit être complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire..."

Objectifs

- Prendre en compte sa sécurité ainsi que celle de son entourage dans la conduite quotidienne d'engins de chantier
- Obtenir/Renouveler un CACES® pour la conduite en sécurité d'engins de chantier de catégories A, B1, C1, C2, C3, D, E, F, G suivant la R482.

Public Visé

Toute personne souhaitant obtenir ou renouveler un CACES® pour la conduite en sécurité d'engins de chantier selon la R482 dans la ou les catégories souhaitées.

Durée

21.00 Heures en présentiel en présentiel

Pré Requis

Aucun.

Parcours pédagogique

FORMATION THEORIQUE

- Rôles et responsabilités du constructeur / de l'employeur / du conducteur / du chef de manœuvre / du signaleur / de l'homme-traffic
- Dispositif CACES®
- Les différents acteurs internes et externes de la prévention
- Technologie des engins de chantier
- Les principaux types d'engins de chantier
- Les catégories de CACES®
- Les règles de circulation applicables aux engins de chantier
- Les principaux risques liés au fonctionnement des engins de chantier et les moyens de prévention associés
- Les principaux risques liés à la conduite et au déplacement des engins de chantier et les moyens de prévention associés
- Exploitation des engins de chantier
- Vérification d'usage des engins de chantier

FORMATION PRATIQUE - exercices réalisés selon la catégorie

- Prise de poste et mise en service : contrôle de l'état de l'engin et vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité
- Conduite et circulation : à vide / en charge / en marche avant et arrière, en ligne droite et virage
- Réalisation des travaux de base correspondant à l'engin
- Opération de levage lorsque l'engin le permet
- Chargement et déchargement de l'engin sur porte-engins (si catégorie le nécessite ou si option)
- Fin de poste et maintenance de premier niveau
- Test final d'évaluation des connaissances théoriques et pratiques suivant le référentiel CNAM R482 modifié réalisé par un testeur habilité.

IMPORTANT Chaque candidat devra disposer le jour de la formation PRATIQUE et le jour du test de ces EPI (Equipement de Protection Individuelle), à savoir :

- CHAUSSURES DE SECURITE
- GANTS DE MANUTENTION
- GILET REFLECHISSANT
- CASQUE DE CHANTIER
- PROTECTIONS AUDITIVES (suivant l'engin utilisé)

Également, une photo d'identité lui sera demandée afin d'établir sa carte CACES®. NB : vous pouvez nous signaler toutes anomalies ou dysfonctionnements en contactant notre service qualité CACES®.

ASFO GRAND SUD - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 76310897031

Objectifs pédagogiques

- Connaître la recommandation R482, les devoirs et les responsabilités des conducteurs
- Effectuer les vérifications de l'engin avant utilisation
- Maîtriser la conduite d'engins de chantier
- Réaliser les opérations d'entretien de premier niveau

Méthodes et moyens pédagogiques

Supports audio visuels (POWER POINT, films) et support de cours remis à chaque participant, alternance entre théorie et pratique, conduite d'engins et réalisation de travaux représentatif de l'activité de chaque engin, mise à disposition du ou des engins nécessaires et de la plateforme de test conforme à la recommandation R482 (cf. Descriptif plateau technique joint), livret

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur spécialisé dans le domaine

Méthodes et modalités d'évaluation

Validation des acquis théoriques et pratiques lors du test CACES® réalisé par un testeur personne différente du formateur, en vue de la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite.

Le stagiaire doit valider les deux tests pour obtenir son CACES avec un minimum de 70/100 à chacun des tests.

Modalités d'Accessibilité

Accès PMR

Effectif

De 1 à 12 Personnes